



Conseil économique et social

Distr.: Générale
27 novembre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Troisième session

Bangkok, 20-22 novembre 2013

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
II. Compte rendu des travaux.....	4
A. Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique.....	4
B. Rapports sur les activités des institutions régionales: Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et Centre pour la mécanisation agricole durable.....	8
C. Initiatives de coopération régionale dans le cadre du sous-programme.....	9
D. Initiatives mondiales ayant des implications pour le sous-programme.....	11
E. Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales.....	12
F. Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement.....	14
G. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement.....	15
H. Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.....	15
I. Questions diverses.....	17
J. Adoption du rapport.....	17

III.	Organisation de la session	17
A.	Ouverture, durée et organisation.....	17
B.	Participation.....	17
C.	Élection du Bureau.....	18
D.	Ordre du jour.....	18
Annexe	Liste des documents	20

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité prie le secrétariat de renforcer et d'élargir les mécanismes de coopération régionale et activités d'assistance technique pertinents pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à tirer parti du commerce et de l'investissement et des réformes connexes, en portant une attention particulière au renforcement des capacités des pays les moins avancés dans le domaine du commerce et de l'investissement et de leur participation effective au commerce et à l'investissement régionaux.

2. En particulier, le Comité s'accorde à reconnaître que les activités menées dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT) et du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXt) ont été productives et poussées par la demande et engage à la poursuite de ces activités.

3. Le Comité reconnaît que des forums régionaux comme le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce et le Forum Asie-Pacifique des entreprises constituent un cadre utile pour l'échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience acquises par les pays.

4. Le Comité convient que l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) offre un mécanisme complémentaire au service de l'intégration régionale, en particulier celle des pays marginalisés dans l'économie régionale, et appuie ainsi les initiatives du secrétariat visant à élargir l'adhésion à l'Accord.

5. Le Comité demande au secrétariat, en collaboration avec les États participant à l'APTA, de se doter des moyens nécessaires pour mesurer l'impact économique et l'application de l'Accord.

6. Ayant été informé de la conclusion du quatrième cycle de négociations tarifaires dans le cadre de l'APTA, le Comité prie le secrétariat d'entreprendre des recherches permettant de mesurer l'impact de la réalisation des engagements pris au titre de l'APTA, y compris une analyse de l'efficacité des engagements pris au cours du quatrième cycle.

7. Le Comité note qu'il importe d'accroître l'appui financier en faveur des activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) et des activités de vulgarisation de ces institutions auprès des donateurs et des partenaires.

8. Le Comité reconnaît que les diverses initiatives mondiales et les résultats des conférences mondiales ont d'importantes incidences sur le travail du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement et, à cet égard, prie le secrétariat de poursuivre ses programmes de développement des capacités dans ce domaine afin d'assurer une bonne mise en œuvre de ces initiatives et résultats.

9. En particulier, le Comité demande au secrétariat d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'investissement en prévision du programme de développement pour l'après-2015 actuellement en cours de préparation. À cet égard, il conviendrait d'accorder la priorité au renforcement des capacités du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), aux pratiques commerciales responsables et à la constitution de partenariats public-privé efficaces pour traiter des problèmes de développement dans le domaine du commerce et de l'investissement.

10. Le Comité recommande que les organisations mondiales et régionales de développement qui projettent d'organiser des activités d'assistance technique dans la région Asie-Pacifique dans le domaine du commerce et de l'investissement coordonnent ces activités avec le secrétariat afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources.

11. Le Comité approuve de manière générale les propositions du secrétariat concernant l'orientation stratégique et le fonctionnement du Comité¹ mais demande que ces propositions soient mises en œuvre étape par étape et dûment coordonnées avec les discussions en cours et l'action engagée pour modifier l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 69/1 de cette dernière. Selon le Comité, idéalement, les propositions ne devraient pas avoir d'incidence financière supplémentaire pour les États membres.

12. Le Comité appuie l'établissement d'un bureau permanent et prie le secrétariat d'entreprendre une étude de faisabilité sur un tel bureau et de rédiger un projet de mandat pour ce bureau pour examen par les États membres.

13. Le Comité a examiné et appuie de manière générale le cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 pour le sous-programme Commerce et investissement².

14. Le Comité s'accorde pour faire aller de l'avant les négociations relatives à l'accord sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier mais prend note de la nécessité de discussions complémentaires. À cet égard, il demande au secrétariat d'organiser une réunion intergouvernementale ad hoc avant la soixante-dixième session de la Commission afin d'incorporer les révisions pertinentes dans le projet d'accord existant.

¹ Voir E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1.

² E/ESCAP/CTI(3)/8.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

15. Le Comité était saisi du *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*³ ainsi que d'une note du secrétariat contenant un résumé dudit rapport (E/ESCAP/CTI(3)/1). Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté les conclusions de ce rapport.

16. Les délibérations du Comité sur le thème du *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*, « Renverser le cours des choses: vers le commerce et l'investissement inclusifs », a fait l'objet d'une table-ronde, animée par M. Nam Viyaketh, Ministre de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao.

17. Les hauts responsables ci-après ont fait des exposés au cours de la table-ronde: U Maung Myint, Ministre de l'industrie du Myanmar; M^{me} Barbara Meynert, Directrice de l'Institut mondial Fung; M. Roel Nieuwenkamp, Président du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); M. Hafiz A. Pasha, Professeur émérite à l'Université nationale Beaconhouse et ancien Ministre pakistanais du commerce.

18. M. Nam Viyaketh a noté que les politiques en matière de commerce et d'investissement pour le développement inclusif et durable devraient se compléter et tenir dûment compte des questions de durabilité socioéconomique et environnementale. Il a indiqué que dans son pays, le cadre juridique et réglementaire du commerce et de l'investissement faisait l'objet d'un renforcement conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

19. U Maung Myint a informé le Comité que son pays avait déjà mis en œuvre diverses réformes pour améliorer la gouvernance, renforcer le cadre juridique applicable au commerce et à l'investissement et se disposer à travailler avec la Communauté économique de l'ASEAN de 2015 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le Gouvernement avait pour objectifs de réduire la pauvreté, créer des emplois et développer les zones rurales éloignées en attirant et libéralisant les investissements étrangers directs et en favorisant les PME et l'agro-industrie, ainsi que le secteur des exportations. Il a noté l'importance de la coopération régionale pour la promotion du commerce et de l'investissement inclusifs et durables par des accords commerciaux régionaux, par la construction d'infrastructures régionales et de programmes de financement pour les PME, de programmes régionaux de développement des capacités et de partage des connaissances, et par l'établissement d'une base de données statistiques sur le commerce et l'investissement, ainsi que l'adoption de cadres régionaux portant sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), y compris la transparence dans les industries extractives. À cet égard, il a insisté sur l'importance de la Communauté économique de l'ASEAN et de l'ASEAN+3.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.14.II.F.2.

20. M. Roel Nieuwenkamp a souligné l'importance des pratiques commerciales responsables et de la RSE pour l'ouverture du commerce et de l'investissement. L'adoption et l'application de pratiques commerciales responsables étaient importantes pour créer un climat plus propice aux investissements et faisaient aussi l'objet des examens des politiques d'investissement effectués par l'OCDE dans divers pays. Au nombre des normes mondiales adoptées en matière de RSE figuraient les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales⁴.

21. M. Niewenkamp a présenté les résultats de la Conférence CESAP/OCDE sur la coopération régionale en faveur des pratiques commerciales responsables, qui s'était tenue le 18 novembre 2013, juste avant la présente session du Comité, dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique. La conférence a noté que les gouvernements avaient un rôle important à jouer dans la mise en place d'un environnement propice au comportement responsable des entreprises. Tant les gouvernements que les entreprises devaient donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie de la population. La Conférence a également débattu de la nécessité pour les pays asiatiques de se conformer aux normes mondiales, les chaînes d'approvisionnement étant à présent planétaires. En matière de coopération régionale, elle a appelé au renforcement de la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir la RSE.

22. M. Hafiz A. Pasha a noté que de nombreux pays d'Asie de l'Est avaient réussi à réduire la pauvreté grâce au commerce et à l'investissement. Toutefois, les perspectives de libéralisation du commerce et de l'investissement, notamment la conclusion du Cycle de Doha, étaient moins favorables dans un environnement mondial en pleine évolution caractérisé par la stagnation de la croissance des échanges. Un retour du protectionnisme était possible, en particulier du fait de l'utilisation d'obstacles non tarifaires, ce qui freinerait la croissance commerciale. Les dévaluations compétitives représentaient aussi un risque et, à cet égard, M. Pasha a demandé un meilleur alignement des monnaies asiatiques.

23. Selon lui, la libéralisation des échanges par la région s'était accompagnée d'une perte de recettes fiscales tirées des droits de douane, d'où moins de fonds disponibles pour le développement humain. Il existait certes des pôles de croissance autour des centres urbains dans certains pays, mais l'arrière-pays avait pris du retard et les inégalités de revenu s'étaient accrues. La stimulation de la demande intérieure n'était possible que si les pays disposaient de réserves de change. L'augmentation des exportations demeurait possible dans les industries agricoles à valeur ajoutée. Le traitement spécial et différentiel des pays les moins avancés était également important, mais des règles d'origine plus ouvertes pourraient entraîner des différends commerciaux. Il était regrettable que les progrès enregistrés durant le Cycle de Doha aient été limités et il fallait œuvrer pour empêcher le protectionnisme.

24. M. Pasha a souligné que l'accès à l'énergie était un facteur essentiel de la croissance future et qu'à cet égard, la coopération régionale était nécessaire pour promouvoir le commerce transfrontalier de l'énergie. Dans la

⁴ Voir <http://mneguidelines.oecd.org>.

mesure où les petits pays resteraient confrontés à des problèmes de balance des paiements, un mécanisme financier régional pourrait être préconisé qui permettrait de faire face à ces difficultés.

25. M. Pasha a par ailleurs précisé que le système généralisé de préférences GSP-plus appliqué par l'Union européenne au Pakistan résultait des fortes inondations ayant frappé le pays et que l'augmentation attendue des exportations ne représentait aucune menace pour les pays les moins avancés.

26. M^{me} Barbara Meynert a noté l'évolution du rôle des entreprises qui ne se bornaient plus simplement à faire de l'argent au profit de leurs actionnaires mais s'engageaient désormais activement dans la société et adoptaient les valeurs d'inclusivité et de durabilité. Selon elle, deux raisons expliquaient ce changement. Premièrement, la perception des questions sociales et environnementales par la société n'était plus la même et, de ce fait, l'adoption par les entreprises d'une conduite socialement plus responsable nourrissait de plus grandes attentes. Deuxièmement, l'Internet avait favorisé la transparence et permis d'exposer au grand jour le mauvais comportement de certaines entreprises, en nuisant ainsi à leur réputation. Il fallait que l'action des gouvernements soit mieux coordonnée et que ces derniers veillent à une application rigoureuse des institutions, des règles et des règlements. Ils devaient également promouvoir une société numérique qui maîtrise l'usage de l'Internet.

27. L'intervenante s'est référée au Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, qui jouait un rôle important dans l'organisation annuelle du Forum Asie-Pacifique des entreprises et avait créé le Réseau de l'entreprise durable pour promouvoir le comportement responsable des entreprises. Elle a exprimé son appui à la facilitation du commerce transfrontalier et à la coopération régionale visant à promouvoir le commerce sans papier tout en faisant observer qu'étant donné la dimension planétaire des échanges, seul le système commercial multilatéral pourrait établir un système mondial de règles pour la facilitation du commerce. Elle a noté que la numérisation jouait un rôle important pour promouvoir la connectivité régionale ainsi que le commerce et l'investissement inclusifs.

28. Dans le cadre de la réunion-débat, le Comité a présenté les observations suivantes:

a) Les administrations locales jouaient un rôle important dans l'application des politiques de responsabilité sociale des entreprises.

b) Les accords commerciaux préférentiels risquaient certes d'affaiblir le système commercial multilatéral, mais il était aussi possible de les considérer comme des éléments constitutifs du système si la portée et le contenu de ces accords étaient plus généraux. De tels accords ne pourraient jamais remplacer le système commercial multilatéral, notamment pour ce qui était du règlement des différends.

c) Il existait des possibilités de développer la coopération entre sous-régions en matière de commerce et d'investissement.

d) Les PME jouaient un rôle central dans la réalisation d'une croissance inclusive et, à cet égard, l'accès des PME au financement et à l'infrastructure dont elles avaient besoin devrait être amélioré, par exemple par un processus de regroupement. Une plateforme informatique d'échange d'informations pour les PME pourrait également aider à équilibrer l'offre et la demande en matière de financement et d'autres services. Des efforts devaient en outre être faits pour aider les PME à adopter des pratiques responsables.

e) Il importait d'accorder plus d'attention aux besoins des États insulaires en développement du Pacifique, d'intégrer ces derniers au reste de l'Asie et d'améliorer à cet égard la connectivité, par exemple par leur participation à l'APTA.

29. À la suite de la réunion-débat, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après: Bangladesh, Cambodge, Chine, Népal et République de Corée.

30. Tout en soulignant la primauté du système commercial multilatéral dans la gouvernance du commerce international, le Comité a reconnu que le commerce pouvait être promu par les arrangements commerciaux régionaux s'ils étaient efficacement appliqués, mais que divers pays défavorisés, en particulier les pays les moins avancés, restaient marginalisés et isolés.

31. À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de renforcer les mécanismes régionaux afin d'intégrer plus efficacement les pays les moins avancés dans le commerce régional et de leur offrir des chances égales. Ces mécanismes devraient être fondés sur les principes de l'ouverture, de l'inclusivité et de la transparence.

32. Le Comité avait noté avec gratitude l'appui que la Chine et la République de Corée avaient apporté aux travaux du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement. La Chine en particulier avait apporté un appui financier au secrétariat dans le domaine du commerce et de la réduction de la pauvreté et avait accueilli le cinquième Forum Asie-Pacifique de facilitation du commerce à Beijing en septembre 2013; la République de Corée, quant à elle, avait appuyé l'action du secrétariat en matière de facilitation du commerce.

33. Le Comité a été informé que divers pays parmi les moins avancés, tels que le Bangladesh, le Cambodge et le Népal, avaient maintenu un régime commercial libéral et étaient membres de l'OMC et de divers accords commerciaux préférentiels. Ces pays s'étaient employés à promouvoir le commerce et l'investissement, notamment par les moyens suivants: a) accroissement de l'appui au secteur privé, en particulier aux PME; b) diversification des exportations et des marchés d'exportation; c) développement de l'infrastructure; d) intégration du commerce aux plans de développement et de réduction de la pauvreté; e) modernisation du système douanier et facilitation du commerce; et f) aide aux sociétés pour qu'elles se conforment aux normes internationales techniques et sanitaires/phytosanitaires. Les délégations de ces pays ont demandé aux donateurs de les aider à développer leurs capacités en matière de commerce et d'investissement.

34. Le Comité a noté l'observation selon laquelle l'accès en franchise de droits et hors quota des exportations des pays les moins avancés aux marchés d'autres pays aidait à renforcer la compétitivité des pays les moins avancés.

35. La délégation de la République de Corée a recommandé de réduire les écarts dont souffrait la région en matière de facilitation du commerce en recourant aux technologies de l'information et de la communication. Elle a aussi appelé à une répartition équitable des avantages commerciaux et recommandé que les pays s'entraident à cet effet.

36. La délégation bangladaise a informé le Comité que son Gouvernement avait renforcé sa législation du travail pour améliorer les droits et la sécurité des travailleurs.

B. Rapports sur les activités des institutions régionales: Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et Centre pour la mécanisation agricole durable

37. Le Comité était saisi du rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/CTI(3)/2). Ce document a été présenté par le Directeur du Centre.

38. Le Comité était saisi également du rapport sur les activités du Centre pour la mécanisation agricole durable (E/ESCAP/CTI(3)/3). Ce document a été présenté par le Directeur du Centre.

39. Le Comité a été informé que les conseils d'administration des deux centres avaient tenu leurs neuvièmes sessions à Bangkok le 19 novembre 2013. Les rapports de leurs sessions seraient soumis pour approbation à la Commission à sa soixante-dixième session.

40. Le Comité a su gré au Gouvernement indien de fournir des installations au Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), et au Gouvernement chinois d'en fournir au Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD).

41. Le Comité a noté l'importance d'un appui financier accru pour les activités du CAPTT et du CMAD et les activités de sensibilisation de ces institutions auprès des donateurs et partenaires.

42. Le Comité a été informé des activités menées par le CAPTT pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation afin de développer la compétitivité des PME, en particulier dans les pays les moins avancés.

43. La délégation chinoise a noté avec satisfaction qu'avec la nouvelle désignation du CMAD (anciennement Centre pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique, ONUCGMAP) et la désignation d'un nouveau directeur, des progrès encourageants avaient été faits par le Centre pour assurer son repositionnement stratégique et mettre en œuvre des projets/activités répondant aux besoins des pays membres, notamment avec l'établissement du Réseau Asie-Pacifique d'essais de machines agricoles et l'organisation du Forum régional sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique. Elle a informé le Comité que le correspondant national du Centre n'était plus l'Académie chinoise d'ingénierie mais le

Ministère de l'agriculture, et que l'appui au Centre se poursuivrait. La délégation a invité les autres pays à apporter également leur appui actif au CMAD.

C. Initiatives de coopération régionale dans le cadre du sous-programme

44. Le Comité était saisi de l'aperçu des activités du secrétariat pour la promotion de la coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris d'autres questions portées à l'attention du Comité (E/ESCAP/CTI(3)/4), lequel a été présenté par le secrétariat.

45. Sur la base de ce document, les initiatives de coopération régionale du secrétariat en matière de commerce et d'investissement ont été présentées au Comité pour examen: a) l'ARTNeT; b) l'APTA; c) l'appui aux politiques de commerce pour le développement; d) le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique; d) le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce; e) le Mécanisme de coopération des organisations régionales pour la facilitation du commerce; f) le Forum Asie-Pacifique des entreprises; g) le Réseau des entreprises durables; h) la Banque des technologies de l'énergie renouvelable (RET-Bank); i) le Réseau régional pour le renforcement des capacités de gestion en matière de recherche-développement dans les domaines nouveaux et émergents de la technologie; et j) le Réseau Asie-Pacifique d'essais des machines agricoles. Dans son intervention liminaire, le secrétariat a présenté quelques-unes des initiatives de coopération régionale.

46. Le Comité avait été informé par le Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce de Thaïlande que le mémorandum d'accord entre la CESAP, l'Institut international pour le commerce et le développement et le Ministère du commerce, signé en 2013 avait renforcé la coopération entre la CESAP et le Gouvernement thaïlandais. Ce mémorandum donnerait lieu à de nouvelles activités communes fructueuses et renforcerait encore la compétitivité de toutes les parties prenantes afin qu'elles puissent participer au système commercial multilatéral et bénéficier de l'environnement commercial mondial. En outre, le Ministre avait encouragé tous les États membres de la région à continuer d'appuyer l'action de la CESAP en matière de commerce et d'investissement afin de renforcer encore la coopération régionale.

47. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Mongolie, République démocratique populaire lao et République de Corée.

48. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'assistance technique apportée par le secrétariat au titre de divers mécanismes de coopération régionale mis en place par le secrétariat, en particulier les réseaux ARTNeT et UNNExT. Le Comité s'est accordé à estimer que les activités entreprises dans le cadre de ces mécanismes répondaient à une demande et étaient productives, et a estimé qu'elles devraient se poursuivre.

49. Le Comité a su gré à la République de Corée de son appui au réseau UNNExT sous la forme de ressources financières et humaines.

50. La délégation du Bhoutan a proposé que le secrétariat diffuse les résultats de ses travaux analytiques au moyen d'ouvrages numériques. Elle a proposé en outre que le secrétariat étudie la possibilité d'accepter des chercheurs nationaux en détachement dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités.

51. Le Comité a été informé que le Réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles avait été inauguré en tant que réseau d'accès libre lors d'une table ronde de décideurs tenue le 18 novembre 2013, au cours de la troisième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement.

52. Le Comité a été d'avis que les forums régionaux tels que le Forum Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le Forum Asie-Pacifique des entreprises étaient d'utiles plateformes pour procéder à des échanges d'informations, de connaissances et d'expériences des pays.

53. La délégation de la République démocratique populaire lao a prié le secrétariat d'étendre la participation à ses cours magistraux sur la facilitation du commerce à tous les organismes officiels qui travaillaient dans le domaine du commerce sans papier.

54. Le secrétariat a été informé que les bases de données du secrétariat sur le commerce et l'investissement différaient des bases analogues gérées par d'autres institutions internationales telles que l'OMC et la Banque asiatique de développement (BAsD), tant par leur couverture que par les sources de données utilisées pour le calcul des indicateurs de performance, et que la composition des différentes organisations gérant ces bases de données était également différente.

55. Le Comité s'est accordé à estimer que l'APTA complétait d'autres accords commerciaux régionaux en vigueur dans la région tels que le Partenariat économique global régional qui était encore en cours de négociation et pouvait développer le commerce intrarégional et favoriser l'intégration régionale. L'APTA pourrait se révéler particulièrement utile pour l'intégration des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des États insulaires en développement dans l'économie régionale générale. À cet égard, le Comité a pris note des efforts déployés par le secrétariat en vue d'élargir la composition de l'APTA ainsi que de l'appui apporté par la République de Corée à cet effet.

56. Le Comité a été informé de la conclusion du quatrième cycle de négociations tarifaires menées dans le cadre de l'APTA. La délégation de la République de Corée a prié le secrétariat d'entreprendre des recherches pour mesurer l'impact de la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'APTA, y compris l'analyse de l'impact des engagements pris dans le cadre du quatrième cycle de négociations.

57. Le Comité a été informé que le Comité permanent de l'APTA avait accueilli la Mongolie en tant que septième État participant à l'Accord lors de sa quarante-deuxième session, tenue à Incheon (République de Corée) en octobre 2013.

D. Initiatives mondiales ayant des implications pour le sous-programme

58. Le Comité était saisi du document intitulé « Initiatives mondiales ayant des implications pour le sous-programme » (E/ESCAP/CTI(3)/5).

59. Après une introduction du secrétariat, le Comité a délibéré sur les initiatives mondiales suivantes ayant des implications pour le sous-programme: a) le programme de développement pour l'après-2015, y compris les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁵; b) le système commercial multilatéral et le Programme de développement de Doha⁶; c) les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; d) le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁷; e) le Programme d'action d'Almaty⁸; et f) la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁹.

60. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Cambodge, Chine, Mongolie et Népal.

61. De l'avis du Comité, les initiatives mondiales et les textes issus des conférences mondiales avaient d'importantes implications pour l'action du secrétariat en matière de commerce et d'investissement; il a donc demandé au secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de ses programmes de développement des capacités dans ce domaine, avec une attention particulière pour les besoins des pays les moins avancés.

62. Le Comité a noté que les partenaires de développement avaient pris des engagements au titre des différents programmes et initiatives mondiaux mais que le respect effectif de ces engagements laissait parfois à désirer.

63. Le Comité a demandé au secrétariat de mettre au point un programme de renforcement des capacités fondé sur les besoins en matière de commerce et d'investissement en réponse au programme de développement pour l'après-2015 qui était en voie d'élaboration. À cet égard, la priorité devrait être accordée au renforcement des capacités dans le secteur privé, concernant en particulier les PME et la constitution de

⁵ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

⁶ Voir A/C.2/56/7, annexe.

⁷ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: 11.II.A.1), chap. II.

⁸ Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit. *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3)*, annexe I.

⁹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

partenariats public-privé efficaces destinés à faire face à la problématique du développement dans le domaine du commerce et de l'investissement.

64. La délégation du Bangladesh a fait observer que le secrétariat avait reçu un mandat clair de la part des conférences et initiatives mondiales en matière de commerce et d'investissement et qu'il avait véritablement honoré ce mandat.

65. La délégation du Cambodge a demandé au secrétariat d'aider le Ministère du commerce à mettre en place son programme de formation et de recherche en matière de commerce.

66. La délégation du Népal a demandé au secrétariat d'accorder une attention particulière au secteur des services dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement destinés aux pays les moins avancés.

67. Le Comité a été informé de l'approche dynamique adoptée par la Chine dans les négociations de Doha, qui visait à faire aboutir ces dernières. Le Comité a également pris note de l'action de la Chine pour mettre en œuvre les programmes d'action d'Istanbul et d'Almaty avec une attention particulière pour la facilitation du commerce.

68. Le représentant de l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) a déclaré qu'elles se disaient convaincues que le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP était un bon outil pour la promotion d'entreprises durables. Il a indiqué que l'action menée par le secrétariat en faveur des PME dans la sous-région Bassin du Mékong pouvait être reproduite dans d'autres sous-régions.

E. Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales

69. Le Comité était saisi du document intitulé « Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales » (E/ESCAP/CTI(3)/6).

70. Après une introduction du secrétariat, le Comité a délibéré sur les questions suivantes: a) coopération avec les organisations mondiales dans le domaine du commerce et de l'investissement; b) coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du commerce et de l'investissement; et c) problèmes liés au renforcement de la collaboration avec les organisations mondiales, régionales et sous-régionales dans le domaine du commerce et de l'investissement.

71. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Népal et Timor-Leste.

72. Les représentants des organisations internationales suivantes ont fait une déclaration: BAsD et OCDE.

73. Un représentant de la Chambre de commerce thaïlandaise a fait une déclaration.

74. Tout en reconnaissant l'importance de la collaboration entre organisations, le Comité a noté que les mandats des organisations internationales de développement étaient parfois contradictoires ou faisaient double emploi. À cet égard, le Comité a recommandé que ces organisations poursuivent leur dialogue afin de maximiser les synergies et d'éviter les doubles emplois.

75. Le Comité a recommandé que les organismes mondiaux et les autres organismes régionaux de développement ayant des activités d'assistance technique dans la région Asie-Pacifique en matière de commerce et d'investissement travaillent en étroite collaboration avec le secrétariat afin d'utiliser les ressources de façon efficace.

76. Le délégation de la République islamique d'Iran a proposé que la CESAP fasse connaître aux autres organisations internationales ses activités en matière de commerce et d'investissement en nommant un rapporteur qui soit un expert issu d'un de ses États membres.

77. La délégation du Timor-Leste a demandé au secrétariat d'aider son pays à développer ses capacités en matière de commerce et d'investissement, avec une attention particulière pour la mise en place de zones économiques spéciales et la mise en œuvre du projet gouvernemental « Un village, un produit ».

78. La délégation du Népal a proposé que le secrétariat répertorie les domaines d'expertise des organisations internationales travaillant dans la région dans le domaine du commerce et de l'investissement afin d'aider les pays à choisir plus facilement l'organisation la plus à même de répondre à leurs besoins spécifiques dans ce domaine.

79. Le Comité s'est félicité de la conclusion d'un protocole d'accord entre la CESAP et l'OCDE lors la troisième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement qui a précédé cette troisième session du Comité. Le protocole d'accord renforcerait la collaboration entre les deux organisations dans différents domaines, y compris en matière de conduite responsable des entreprises et de développement des PME.

80. Le Comité a été informé qu'un Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises serait organisé à Paris par l'OCDE en juin 2014. Ce Forum se pencherait également sur les questions de cet ordre intéressant l'Asie et le Pacifique. Pour ce qui était de la conduite responsable des entreprises, l'OCDE envisageait de mettre en place un comité directeur et inviterait la CESAP à en faire partie en vue de la mise en œuvre du protocole d'accord CESAP-OCDE.

81. Le Comité a été informé de la collaboration étroite et à long terme entre la CESAP et la BASD au titre du protocole d'accord liant les deux organisations. Cette coopération portait notamment sur l'organisation tous les ans du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce. La CESAP et la BASD travaillaient également ensemble en matière d'aide pour le commerce et de réseaux de recherche sur le commerce. Pour ce qui était des activités dans certaines sous-régions, les deux organisations collaboraient en Asie du Sud dans le cadre du programme Coopération économique pour la sous-région de l'Asie du Sud (SASEC), ainsi que dans la sous-région Bassin

du Mékong et en Asie centrale. Parmi les futurs domaines de collaboration figuraient les couloirs économiques et les zones économiques spéciales, ainsi que le commerce pour une croissance inclusive, y compris la relation entre développement du commerce et répartition des revenus.

F. Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement

82. Le Comité était saisi du document intitulé « Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement » (E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1).

83. Après une introduction du secrétariat, le Comité a délibéré sur le rôle, le fonctionnement et l'orientation stratégique du Comité. Il a notamment débattu de l'opportunité et de la possibilité de créer un bureau permanent et des sous-comités qui s'occuperaient de questions particulières de façon continue. En outre, des équipes spéciales pourraient être mises en place pour s'occuper de certaines questions pendant un période limitée. Le Comité a également passé en revue une liste non exhaustive de thèmes en vue de l'élaboration de plans d'action régionaux, qui constitueraient son orientation stratégique dans l'avenir immédiat et pourraient être traités par les sous-comités concernés.

84. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d') et Japon.

85. Le Comité a convenu que des efforts devraient être consentis pour qu'il devienne plus pertinent aux yeux des pays et pour qu'il ait un impact réel sur la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

86. Ayant examiné les propositions figurant dans le document E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1, le Comité convient d'y travailler par étapes et dûment en coordination avec les efforts déployés actuellement en vue de réviser l'appareil de conférence de la CESAP en application de la résolution 69/1 de la Commission.

87. En particulier, le Comité a appuyé la création d'un bureau permanent et a demandé au secrétariat de procéder à une étude de faisabilité sur un tel bureau et de rédiger un projet de mandat de ce bureau à soumettre aux États membres.

88. Bien que favorable aux efforts entrepris en vue d'accroître l'impact du Comité, la délégation japonaise a appelé le secrétariat à améliorer à cette fin et de façon prioritaire le fonctionnement des mécanismes existants.

89. Le Comité a approuvé dans son ensemble l'orientation stratégique proposée par le secrétariat mais n'a pas appuyé l'idée de mettre l'accent sur le commerce et l'investissement dans les biens et services à faible intensité de carbone, dans la mesure où cela pourrait se traduire par une discrimination à l'encontre des biens et services traditionnels et par l'apparition de nouveaux obstacles tarifaires alors qu'il n'existait pas de définition internationalement reconnue de ces biens et services. À ce propos, la délégation de la Fédération de Russie a proposé de mettre l'accent sur le

commerce et l'investissement en matière de produits et services énergétiques, dans la mesure où il s'agissait d'un domaine prioritaire retenu par les ministres réunis à l'occasion du Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui s'était tenu en mai 2013 à Vladivostok (Fédération de Russie)¹⁰.

G. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement

90. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 pour le sous-programme Commerce et investissement » (E/ESCAP/CTI(3)/8).

91. Après une introduction du secrétariat, le Comité a débattu des questions suivantes: a) programme de travail et cadre stratégique 2016-2017; b) mobilisation des ressources; et c) participation du secteur privé.

92. Le Chef de la Division de la planification des programmes et des partenariats de la CESAP a présenté le processus d'établissement du cadre stratégique 2016-2017.

93. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: République islamique d'Iran et Népal.

94. Le Comité a appuyé dans l'ensemble le cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 tel qu'il figure dans le document E/ESCAP/CTI(3)/8, étant entendu que de nouvelles modifications seraient apportées pour refléter les directives du Siège de l'ONU, y compris la mise en œuvre de l'engagement de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Ces modifications n'auraient aucune incidence sur l'orientation et les priorités générales du cadre stratégique.

95. La délégation iranienne a recommandé que les enseignements tirés de l'élaboration des cadres stratégiques précédents soient pris en compte dans l'élaboration du cadre stratégique 2016-2017.

96. En réponse à une demande de la délégation népalaise sur la question de savoir si le secrétariat avait établi un programme concernant l'extension de la couverture, l'amplification de la participation et l'augmentation du nombre des signataires de l'APTA (indicateur de succès b) iii) dans le cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017), le secrétariat a répondu qu'un tel programme était effectivement en place.

H. Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session

97. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(3)/9).

98. Après une introduction du secrétariat, le Comité a débattu des questions suivantes: a) adoption des décisions par le Comité et soumission

¹⁰ Voir E/ESCAP/APEF/3.

des projets de résolution pour examen et adoption par la Commission; et b) mise en œuvre de la résolution 68/3 « Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable ».

99. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Maldives, Népal, République de Corée, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Vietnam.

100. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes a fait une déclaration.

101. Le Comité a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 68/3 et a appuyé le souhait exprimé par les États membres de disposer d'un accord régional sur le commerce sans papier transfrontière.

102. Le Comité a été informé que la République de Corée avait contribué à la mise en œuvre de la résolution 68/3 par la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la CESAP sur la facilitation du commerce.

103. Le Comité a noté que l'approbation de l'accord par la Commission ne contraindrait pas les États membres à adhérer à l'accord et que l'adhésion à ce dernier reposerait sur une base entièrement volontaire.

104. Le Comité a convenu que des consultations supplémentaires étaient nécessaires aux niveaux national et régional avant de pouvoir conclure un accord final. Dans ce contexte, on a estimé souhaitable que l'accord soit signé par autant de pays que possible.

105. À cet égard, le Comité a demandé au secrétariat d'organiser une autre réunion intergouvernementale régionale sur cette question avant la soixante-dixième session de la Commission pour permettre aux États membres un autre examen interne en vue d'établir un consensus national et d'apporter des améliorations, dans la mesure du possible, au projet de texte, et d'avoir une meilleure compréhension des droits et obligations liés à l'adhésion à un traité de l'ONU. Dans ce contexte, la participation à cette réunion d'un représentant de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques a été considéré comme très utile.

106. Le Comité a également demandé au secrétariat d'intégrer de façon très étroite les composantes du renforcement des capacités aux réunions intergouvernementales, en particulier concernant les questions relatives à la facilitation du commerce sans papier transfrontière.

107. Tout en reconnaissant que le Comité n'était pas le cadre approprié pour négocier le projet de texte de l'accord, la délégation russe a proposé d'apporter des amendements au texte, qui seraient consolidés par le secrétariat. Le Président du Comité a demandé à tous les autres pays de soumettre au secrétariat, dans les meilleurs délais, les amendements qui seraient consolidés par le secrétariat.

108. Le secrétariat a demandé aux pays membres, qui ne l'avaient pas encore fait, de nommer des coordinateurs pour la négociation de l'accord régional sur la facilitation du commerce sans papier transfrontière.

I. Questions diverses

109. Aucune autre question n'a été examinée.

J. Adoption du rapport

110. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 22 novembre 2013.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

111. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa troisième session à Bangkok du 20 au 22 novembre 2013.

112. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue.

113. M. Niwattumrong Boonsongpaisan, Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce thaïlandais, a prononcé l'allocution d'ouverture.

114. La Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement présenté le *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*.

B. Participation

115. Les représentants des membres ci-après de la CESAP ont participé à la session: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Samoa américaines, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam. Les représentants des membres associés suivants étaient également présents: Macao (Chine) et Samoa américaines.

116. A également participé à la session un représentant du Centre du commerce international CNUCED/OMC.

117. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées: Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises, Banque asiatique de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation mondiale des douanes.

118. Au total, 6 experts et 46 observateurs ont également participé à la session¹¹.

C. Élection du Bureau

119. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président: M. Sajjad Ahmad (Pakistan)

Vice-présidente: M^{me} Karo Rupa (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Rapporteur: M^{me} Tekreth Kamrang (Cambodge)

D. Ordre du jour

120. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Examen des tendances et évolutions récentes;
 - b) Promouvoir le commerce et l'investissement inclusifs.
5. Rapports sur les activités des institutions régionales:
 - a) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;
 - b) Centre pour la mécanisation agricole durable.
6. Initiatives de coopération régionale dans le cadre du sous-programme.
7. Initiatives mondiales ayant des implications pour le sous-programme.
8. Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales.
9. Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement.
10. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement:
 - a) Programme de travail et cadre stratégique 2016-2017;
 - b) Mobilisation des ressources;
 - c) Participation du secteur privé.

¹¹ Voir E/ESCAP/CTI(3)/INF/2.

11. Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CTI(3)/1	Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	4
E/ESCAP/CTI(3)/1/Corr.1 (en anglais seulement)	Asia-Pacific Trade and Investment Report 2013	4
E/ESCAP/CTI(3)/2	Rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	5 a)
E/ESCAP/CTI(3)/3	Rapport sur les activités du Centre pour la mécanisation agricole durable	5 b)
E/ESCAP/CTI(3)/4	Aperçu des activités du secrétariat pour la promotion de la coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris d'autres questions portées à l'attention du Comité	6
E/ESCAP/CTI(3)/5	Initiatives mondiales ayant des implications pour le sous-programme	7
E/ESCAP/CTI(3)/6	Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales	8
E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1	Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement	9
E/ESCAP/CTI(3)/8	Cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 pour le sous-programme Commerce et investissement	10
E/ESCAP/CTI(3)/9	Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission	11
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CTI(3)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(3)/L.2	Projet de rapport	13
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CTI(3)/INF/1/Rev.1 (en anglais seulement)	Information for participants (revised)	
E/ESCAP/CTI(3)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	
E/ESCAP/CTI(2)/INF/3/Rev.1	Programme provisoire révisé	